

## **ADDITIF AU PROCES-VERBAL TRANSMIS AU PORTEUR DE PROJET LE 31/10/2023**

**CI 16, Mail du 30 octobre 2023 à 8 heures 24 Corine JENAR (identique au CI 13)**

transmis au commissaire enquêteur le 31/10/2023 à 17 heures 28.

----- Message transféré -----

**Sujet :** [INTERNET] TR: CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE NARGIS

**Date :** Mon, 30 Oct 2023 08:24:16 +0000

**De :** Jenar corinne <[courgir@hotmail.com](mailto:courgir@hotmail.com)>

**Pour :** [pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr) <[pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr)>

Je souhaite donner un avis positif sur le projet de panneaux photovoltaïque sur ma commune de Nargis.

Je suis surprise que le conseil municipal puisse rendre un avis défavorable à ce projet. En effet, dans sa délibération en date du 13 Octobre 2023, le conseil municipal, invoque de mauvais arguments contre ce projet.

La perte de valeur des biens immobiliers n'est absolument pas prouvée et cet argument est toujours mis en avant contre tous nouveaux projets. Cet argument est un argument de bas étage et tellement pratique quand les opposants n'ont pas de vrais arguments.

Le conseil s'étonne que cette parcelle était cultivée il y a peu ? C'est mal connaître sa propre commune et cela montre que le conseil n'a pas lu les documents de l'enquête publique. Il est clairement indiqué page 1 du document " étude préalable agricole" : la totalité du site est constituée de terres agricoles actuellement déclarées en jachères à la PAC et ce également depuis plus de 17 ans.

Faisant de la marche sur ma commune je constate qu'il a aussi d'autres jachères dans la zone de la parcelle en projet.

Toujours d'après le même document intitulé " étude préalable agricole", page 3 il est clairement indiqué par la chambre d'agriculture que : selon les descriptions et le classement de potentiel agronomique des sols : 43.7% de la parcelle sont à très faible potentiel et 56.3% à faible potentiel. Ce faible potentiel est aussi évoqué dans l'avis de la chambre d'agriculture en date du 26/01/2021.

Cet avis a été motivé après une étude pédologique au 1/5000 éme avec l'échelle de détermination "Moulin et al, EGS vol 18 2011", cela prouve que la classification n'a rien d'opportuniste comme aime le dire le conseil municipal. Encore un fois je regrette que le conseil municipal n'est pas pris la peine de lire les documents des services de l'état mais que ce même conseil se laisse manipuler par les opposants sur de fausses informations.

Il est indiqué que ce projet de 15.50 hectares est de trop grande taille. A mon sens il est bien équilibré, un trop petit projet ne produirait pas assez. Il y a une taille minimum je présume pour une rentabilité économique vis avis de la distance et donc du cout pour le raccordement électrique au poste source.

## **ADDITIF AU PROCES-VERBAL TRANSMIS AU PORTEUR DE PROJET LE 31/10/2023**

Le conseil municipal avoue faire face à une pression très importante sur le sujet des ENR. D'après moi ce conseil est totalement paralysé par la peur et n'osera jamais prendre de décisions favorables au sujet de projet ENR. Il est assez cocasse de donner un avis négatif et oser écrire que ce même conseil n'est pas opposé aux énergies renouvelables.

Je suis consternée par le manque de courage de mon conseil municipal. Céder au chantage de quelques personnes au profit de la majorité de la population qui est elle majoritairement favorable à ce projet est dommageable. Manque de courage politique où inconscience de l'urgence climatique ?

La majorité de la population de Nargis n'est pas opposée à ce projet, j'en veux pour preuve les avis très majoritairement positifs sur le site internet de la préfecture.

**Cl 17, mail du 30 octobre à 10 heures 06, Philippe CAROUTU, transmis au commissaire enquêteur par la préfecture le 31/10/2023 à 17 heures 28**

Encore des projets dont les seuls bénéficiaires seront les investisseurs. Préserver le patrimoine naturel, le cadre de vie n'est pas la priorité de ces entreprises. Depuis quand faut-il une centrale photovoltaïque pour faire paître des moutons ? Où sera la production de cette centrale photovoltaïque les soirs d'hiver lorsque la demande d'énergie sera la plus forte ? Transformer des terres agricoles en industries uniquement pour faire plus de bénéfice, ce n'est pas raisonnable. Oui aux centrales photovoltaïques sur les parkings, bâtiments industriels, toitures de maison, le long des autoroutes mais pas dans nos villages. Pour ma part, le photovoltaïque est intéressant en autoconsommation avec batterie. Après ces observations, vous comprendrez que je suis opposé à ce projet.

Reduisons d'abord notre consommation avant de vouloir maintenir un haut niveau de production.